



Assemblée générale

Soixante et onzième session

89^e séance plénière

Vendredi 30 juin 2017, à 11 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Thomson (Fidji)

En l'absence du Président, M. Mnatsakanyan (Arménie), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 11 h 10.

Rapports de la Cinquième Commission

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant examiner les rapports de la Cinquième Commission sur les points 132, 149 à 154, 156 à 159, 160 a) et b), 162 à 164, et 133 de l'ordre du jour.

Je prie la Rapporteuse de la Cinquième Commission, M^{me} Diana Lee, de Singapour, de bien vouloir présenter à l'Assemblée générale les rapports de la Cinquième Commission en une seule intervention.

M^{me} Lee (Singapour), Rapporteuse de la Cinquième Commission (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée générale les rapports de la Cinquième Commission contenant des recommandations sur les questions sur lesquelles l'Assemblée devait se prononcer durant la seconde partie de la reprise de la soixante et onzième session de l'Assemblée générale.

Au cours de la seconde partie de la reprise de session, qui a eu lieu entre le 1^{er} mai et le 29 juin, la Cinquième Commission a tenu 11 séances plénières, ainsi que de nombreuses séries de consultations, dont certaines se sont poursuivies tard dans la nuit, ou se sont tenues tôt le matin et le week-end. Conformément à la résolution 49/233 A en date du 23 décembre 1994, la

seconde partie de la reprise de session de la Cinquième Commission a porté essentiellement sur l'examen des questions liées au financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et sur les questions connexes. La Commission a examiné le financement de 14 missions de maintien de la paix, ainsi que d'autres questions relatives au maintien de la paix et au budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017.

Les rapports de la Commission sur le point 115 de l'ordre du jour, intitulé « Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations », figurant dans le document A/71/590/Add.3, et sur le point 134, intitulé « Budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 », figurant dans le document A/71/716, ont déjà été examinés par l'Assemblée à ses 81^e, 84^e et 87^e séances plénières, tenues le 11 mai, le 1^{er} juin et le 15 juin, respectivement.

Je vais maintenant présenter les rapports additionnels de la Cinquième Commission, qui contiennent des recommandations sur les questions sur lesquelles l'Assemblée générale doit se prononcer.

Au titre du point 132 de l'ordre du jour, intitulé « Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes », la Commission recommande à l'Assemblée générale, au paragraphe 6 de son rapport publié sous la cote A/71/702/Add.1, d'adopter un projet de résolution, qu'elle a adopté sans le mettre aux voix.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

17-19259(F)



Document adapté

Merci de recycler



Au titre du point 149 de l'ordre du jour, intitulé « Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies », au paragraphe 14 de son rapport publié sous la cote A/71/708/Add.1, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter cinq projets de résolution : le projet de résolution I, intitulé « Financement du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) »; le projet de résolution II, intitulé « Financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) »; le projet de résolution III, intitulé « Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix »; le projet de résolution IV, intitulé « Examen triennal des taux et normes à appliquer pour le calcul des montants à rembourser aux États Membres au titre du matériel appartenant aux contingents »; et le projet de résolution V, intitulé « Dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles », qui ont été adoptés par la Commission sans être mis aux voix.

S'agissant des projets de résolution sur le financement des opérations de maintien de la paix, j'informe l'Assemblée générale que, à l'exception du projet de résolution présenté au titre du point 160 b) de l'ordre du jour intitulé « Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient : Force intérimaire des Nations Unies au Liban », la Commission a adopté tous les projets de résolution sans les mettre aux voix.

Les rapports de la Cinquième Commission sont présentés au titre des points suivants de l'ordre du jour : le point 150, intitulé « Financement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei », publié sous la cote A/71/945; le point 151 intitulé « Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine », publié sous la cote A/71/946; le point 152, intitulé « Financement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire », publié sous la cote A/71/715/Add.1; le point 153, intitulé « Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre », publié sous la cote A/71/947; le point 154, intitulé « Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo », publié sous la cote A/71/948; le point 156, intitulé « Financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti », publié sous la cote A/71/949; le point 157, intitulé « Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo », publié sous la cote A/71/950; le point 158, intitulé « Financement de

la Mission des Nations Unies au Libéria », publié sous la cote A/71/951; le point 159, intitulé « Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali », publié sous la cote A/71/952; le point 160 a), intitulé « Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient : Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement », publié sous la cote A/71/953; le point 161, intitulé « Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud », publié sous la cote A/71/955; le point 162, intitulé « Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental », publié sous la cote A/71/956; le point 163, intitulé « Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour », publié sous la cote A/71/957; et le point 164, intitulé « Financement des activités découlant de la résolution 1863 (2009) du Conseil de sécurité », publié sous la cote A/71/958.

En ce qui concerne le point 160 b) de l'ordre du jour, intitulé « Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient : Force intérimaire des Nations Unies au Liban », le rapport de la Cinquième Commission figure dans le document A/71/954. La Commission a examiné le projet de résolution tel qu'amendé et décidé de conserver le quatrième alinéa du préambule et les paragraphes 4, 5 et 13 par un seul vote enregistré. Au paragraphe 12 de ce rapport, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution dans son ensemble, tel qu'amendé et adopté par la Commission à l'issue d'un vote enregistré.

Au titre du point 133 de l'ordre du jour, intitulé « Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies », au paragraphe 5 de son rapport publié sous la cote A/71/717/Add.2, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter un projet de décision portant sur les questions dont l'examen est reporté à une date ultérieure. La Commission adopte le projet de décision, sans procéder à un vote.

C'est la dernière fois que je prends la parole en tant que Rapporteuse. Je demande donc à l'Assemblée de faire preuve d'indulgence et de m'autoriser à faire quelques remarques personnelles. Cette session de la Cinquième Commission a été difficile, et je félicite ceux qui n'ont pas ménagé leurs efforts. Je salue les personnes qui ont dirigé les groupes avec distinction sans que personne ne soit laissé pour compte, même

lorsque les perspectives étaient des plus sombres, ainsi que tous ceux qui n'ont pas oublié leurs amis.

Je félicite mon amie qui s'était vu confier une tâche très difficile mais qui a fait preuve d'intégrité et a toujours respecté ceux qui l'entouraient. À la Présidente de la Cinquième Commission, l'Ambassadrice Inga Rhonda King de Saint-Vincent-et les Grenadines, je voudrais exprimer mes remerciements pour son calme, son impartialité et sa direction avisée. J'ai apprécié la chance qui m'a été donnée de travailler avec elle.

Je suis également très reconnaissante à M^{me} Sharon Van Buerle et à son équipe du secrétariat de la Cinquième Commission, qui ont remué ciel et terre pour nous amener où nous sommes aujourd'hui et superviser de manière réfléchie les travaux de la Cinquième Commission et de son bureau. Ils sont le roc sur lequel nous nous tenons.

En ce qui concerne mes collègues membres du Bureau, nous avons eu de nombreuses heures de ce que je crois, en langage diplomatique, on appelle des discussions franches et robustes. J'apprécie les liens d'amitié que nous avons bâtis et j'attends avec intérêt de pouvoir mener ces discussions dans la salle.

Je voudrais saisir cette occasion pour saluer et remercier non seulement les préposés aux conférences, les interprètes et les ingénieurs du son qui servent la Cinquième Commission, mais aussi les membres invisibles du Secrétariat – ceux qui gèrent nos documents et passent d'innombrables heures à écouter nos questions et travaillent tard le soir et aux petites heures du matin pour y répondre, préparer des feuilles de calcul Excel, produire des documents, fournir des informations et faire toutes sortes d'autres choses pour nous permettre de travailler. Leur travail dans un box peut parfois leur sembler ingrat, mais c'est ce travail qui rend les tâches possibles sur le terrain. Je les en remercie.

Enfin, j'adresse mes remerciements à mes collègues et amis à la Cinquième Commission. Il y a eu beaucoup de plaisanteries sur la Commission – la loi du plus fort, le consensus par l'usure –, sans parler du personnel de sécurité des Nations Unies qui vous croise à 2 heures du matin en vous disant : « Je suppose que vous êtes de la Cinquième Commission ». Mais nous sommes ici parce que nous défendons nos pays et nos groupes. Nous sommes ici parce que nous nous sentons concernés.

J'espère que nos amis qui nous quitteront après cette session emporteront ces souvenirs avec eux. Et

pour ceux d'entre nous qui restent, je me réjouis à la perspective de retourner dans les tranchées avec eux à l'automne.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je remercie la Rapporteuse de la Cinquième Commission.

Avant de poursuivre, je voudrais rappeler aux délégations que, la Cinquième Commission n'ayant achevé ses travaux qu'hier, les rapports dont l'Assemblée est saisie aujourd'hui sont disponibles en anglais uniquement. Je crois comprendre qu'ils seront publiés dans toutes les langues officielles dans les meilleurs délais. Je remercie les membres de l'Assemblée de leur compréhension.

Si aucune proposition n'est faite au titre de l'article 66 du Règlement intérieur, je considérerai que l'Assemblée générale décide de ne pas débattre des rapports de la Cinquième Commission dont elle est saisie aujourd'hui.

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Les déclarations seront donc limitées aux explications de vote. Les positions des délégations concernant les recommandations de la Cinquième Commission ont été clairement exposées à la Commission et sont consignées dans les documents officiels pertinents. Je rappelle aux membres qu'aux termes du paragraphe 7 de la décision 34/401, l'Assemblée générale est convenue que :

« Lorsqu'un même projet de résolution est examiné dans une grande commission et en séance plénière, les délégations, dans toute la mesure possible, doivent n'expliquer leur vote qu'une seule fois, soit en commission, soit en séance plénière, à moins que leur vote en séance plénière ne diffère de leur vote en commission. »

Je rappelle également aux délégations que, toujours conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Avant que nous nous prononcions sur les recommandations contenues dans les rapports de la Cinquième Commission, j'informe les représentants que nous procéderons de la même manière qu'en commission pour prendre nos décisions, sauf notification contraire adressée préalablement au Secrétariat. Cela signifie que lorsqu'il aura été procédé à un vote enregistré, nous

ferons de même. J'espère également que nous pourrons adopter sans les mettre aux voix les recommandations qui ont été adoptées sans vote à la Cinquième Commission.

Point 132 de l'ordre du jour (suite)

Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes

Rapport de la Cinquième Commission (A/71/702/Add.1)

Le Président par intérim (parle en anglais) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Pour le moment, le texte du projet de résolution est reproduit dans le document A/C.5/71/L.30.

Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 71/261 B).

Le Président par intérim (parle en anglais) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 132 de l'ordre du jour.

Point 149 de l'ordre du jour (suite)

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Rapport de la Cinquième Commission (A/71/708/Add.1)

Le Président par intérim (parle en anglais) : L'Assemblée est saisie de cinq projets de résolution recommandés par la Cinquième Commission au paragraphe 14 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur les projets de résolution I à V, l'un après l'autre.

Le projet de résolution I est intitulé « Financement du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) », dont le texte est pour le moment publié sous la cote A/C.5/71/L.47. La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution I sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution I est adopté (résolution 71/293).

Le Président par intérim (parle en anglais) : le projet de résolution II est intitulé « Financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) », dont le texte est, pour le moment, publié sous la cote A/C.5/71/L.48. La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution II sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution II est adopté (résolution 71/294).

Le Président par intérim (parle en anglais) : Le projet de résolution III est intitulé « Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix », dont le texte est, pour le moment, publié sous la cote A/C.5/71/L.49. La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution III sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution III est adopté (résolution 71/295).

Le Président par intérim (parle en anglais) : Le projet de résolution IV est intitulé « Examen triennal des taux et normes à appliquer pour le calcul des montants à rembourser aux États Membres au titre du matériel appartenant aux contingents », dont le texte est, pour le moment, publié sous la cote A/C.5/71/L.50. La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution IV sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution IV est adopté (résolution 71/296).

Le Président par intérim (parle en anglais) : Le projet de résolution V est intitulé « Dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles », dont le texte est, pour le moment, publié sous la cote A/C.5/71/L.51. La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution V sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution V est adopté (résolution 71/297).

Le Président par intérim (parle en anglais) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 149 de l'ordre du jour.

Point 150 de l'ordre du jour

Financement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei

Rapport de la Cinquième Commission (A/71/945)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Pour le moment, le texte du projet de résolution est reproduit dans le document A/C.5/71/L.33.

Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 71/298).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 150 de l'ordre du jour.

Point 151 de l'ordre du jour

Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine

Rapport de la Cinquième Commission (A/71/946)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Pour l'heure, le texte du projet de résolution figure dans le document A/C.5/71/L.38.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission l'a adopté sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 71/299).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 151 de l'ordre du jour.

Point 152 de l'ordre du jour (suite)

Financement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire

Rapport de la Cinquième Commission (A/71/715/Add.1)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Pour l'heure, le texte du projet de résolution figure dans le document A/C.5/71/L.41.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission l'a adopté sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 71/271 B).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 152 de l'ordre du jour.

Point 153 de l'ordre du jour

Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre

Rapport de la Cinquième Commission (A/71/947)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Pour l'heure, le texte du projet de résolution figure dans le document A/C.5/71/L.39.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission l'a adopté sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 71/300).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 153 de l'ordre du jour.

Point 154 de l'ordre du jour

Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

Rapport de la Cinquième Commission (A/71/948)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Pour l'heure, le texte du projet de résolution figure dans le document A/C.5/71/L.42.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission l'a adopté sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 71/301).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 154 de l'ordre du jour.

Point 156 de l'ordre du jour

Financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti

Rapport de la Cinquième Commission (A/71/949)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Pour l'heure, le texte du projet de résolution figure dans le document A/C.5/71/L.40.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission l'a adopté sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 71/302).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 156 de l'ordre du jour.

Point 157 de l'ordre du jour

Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

Rapport de la Cinquième Commission (A/71/950)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Pour l'heure, le

texte du projet de résolution figure dans le document A/C.5/71/L.34.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission l'a adopté sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 71/303).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 157 de l'ordre du jour.

Point 158 de l'ordre du jour

Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria

Rapport de la Cinquième Commission (A/71/951)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Pour l'heure, le texte du projet de résolution figure dans le document A/C.5/71/L.43.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission l'a adopté sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 71/304).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 158 de l'ordre du jour.

Point 159 de l'ordre du jour

Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali

Rapport de la Cinquième Commission (A/71/952)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Pour l'heure, le texte du projet de résolution figure dans le document A/C.5/71/L.44.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission l'a adopté sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 71/305).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 159 de l'ordre du jour.

Point 160 de l'ordre du jour (*suite*)

Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient

a) **Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement**

Rapport de la Cinquième Commission (A/71/953)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Pour l'heure, le texte du projet de résolution figure dans le document A/C.5/71/L.46.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution intitulé « Financement de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement ». La Cinquième Commission l'a adopté sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 71/306).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de la République arabe syrienne qui a demandé à faire une explication de position sur la résolution qui vient d'être adoptée.

M. Awad (République arabe syrienne) (*parle en anglais*) : La délégation de la République arabe syrienne s'est ralliée au consensus en faveur de l'adoption de la résolution 71/306, intitulée « Financement de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement ». En outre, notre délégation votera également pour le projet de résolution recommandé dans le document publié sous la cote A/71/954 et dont le texte figure pour l'heure dans le document A/C.5/71/31, intitulé « Financement de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban ». Notre position se fonde sur le fait que nous avons toujours soutenu le principe selon lequel la responsabilité du financement de ces deux forces doit être assumée

par Israël, l'agresseur et la Puissance occupante, qui est à l'origine de leur déploiement. Notre position est conforme aux principes fondamentaux énoncés dans la résolution 1874 (S-IV) du 27 juin 1963, ainsi qu'aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 160 a).

b) **Force intérimaire des Nations Unies au Liban**

Rapport de la Cinquième Commission (A/71/954)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 12 de son rapport. Pour l'heure, le texte de ce projet de résolution, tel qu'oralement révisé, figure dans le document A/C.5/71/L.31.

Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution intitulé « Financement de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban ».

Un vote enregistré a été demandé. Un vote enregistré séparé a été demandé sur le quatrième alinéa du préambule et les paragraphes 4, 5 et 13.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afrique du Sud, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Chili, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fédération de Russie, Gabon, Ghana, Guinée, Guinée équatoriale, Guyana, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Malaisie, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Tchad, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie,

Turquie, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Zimbabwe

Votent contre :

Canada, États-Unis d'Amérique, Israël

S'abstiennent :

Albanie, Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Cameroun, Chypre, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Guatemala, Honduras, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Mexique, Monaco, Norvège, Nouvelle-Zélande, Panama, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Soudan du Sud, Suède, Suisse, Ukraine

Par 85 voix contre 3, avec 53 abstentions, le quatrième alinéa du préambule et les paragraphes 4, 5 et 13 sont maintenus.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :

Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution pris dans son ensemble.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Belgique, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guyana, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Liechtenstein, Lituanie,

Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tchad, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Zimbabwe

Votent contre :

Canada, États-Unis d'Amérique, Israël

S'abstiennent :

Néant

Par 137 voix contre 3, le projet de résolution pris dans son ensemble, tel qu'oralement révisé, est adopté (résolution 71/307).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :

L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 160 b) de l'ordre du jour.

Point 161 de l'ordre du jour

Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud

Rapport de la Cinquième Commission (A/71/955)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Pour l'heure, le texte du projet de résolution figure dans le document A/C.5/71/L.35.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission l'a adopté sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 71/308).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 161 de l'ordre du jour.

Point 162 de l'ordre du jour

Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental

Rapport de la Cinquième Commission (A/71/956)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Pour l'heure, le texte du projet de résolution figure dans le document A/C.5/71/L.45.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission l'a adopté sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 71/309).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 162 de l'ordre du jour.

Point 163 de l'ordre du jour

Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

Rapport de la Cinquième Commission (A/71/957)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Pour l'heure, le texte du projet de résolution figure dans le document A/C.5/71/L.36.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission l'a adopté sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 71/310).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 163 de l'ordre du jour.

Point 164 de l'ordre du jour

Financement des activités découlant de la résolution 1863 (2009) du Conseil de sécurité

Rapport de la Cinquième Commission (A/71/958)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Pour l'heure, le texte du projet de résolution figure dans le document A/C.5/71/L.37.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission l'a adopté sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 71/311).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 164 de l'ordre du jour.

Point 133 de l'ordre du jour (suite)

Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies

Rapport de la Cinquième Commission (A/71/717/Add.2)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de décision recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 5 de son rapport. Pour l'heure, le texte du projet de décision figure dans le document A/C.5/71/L.52.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de décision intitulé « Questions dont l'examen est reporté à une date ultérieure ». La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de décision est adopté (décision 71/546 C).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 133 de l'ordre du jour.

Au nom de l'Assemblée générale, je remercie S. E. M^{me} Inga Rhonda King, Représentante permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines auprès de l'Organisation des Nations Unies et Présidente de la

Cinquième Commission, les membres du Bureau et les représentants pour leur bon travail. Je tiens également à dire toute mon appréciation pour les aimables paroles de la Rapporteuse de la Cinquième Commission et pour tout le travail réalisé au cours du mois. Les participants ont développé un vocabulaire intéressant pour décrire leurs tâches et garder le moral. Leur prestation à la

Cinquième Commission a été exemplaire et je les en remercie au nom de l'Assemblée générale.

L'Assemblée générale a ainsi achevé son examen de tous les rapports de la Cinquième Commission dont elle était saisie pour la présente séance.

La séance est levée à 11 h 50.